

III.

Suisse - MalaisieRelations et représentation

La Suisse est de toute évidence bienvenue en Malaisie. Son passé, son expérience du fédéralisme, sa neutralité et sa profession de solidarité internationale, m'ont été cités à d'innombrables reprises au cours de mes entretiens. Sa présence est appréciée, et il est clair que les autorités malaises seraient heureuses d'une forme plus permanente de représentation sur place, même si elles en ont compris jusqu'ici la difficulté, dans l'incapacité temporaire où elles se trouvent d'assurer le réciproque. L'accueil que j'ai reçu fut, sans une seule exception, émouvant par ce qu'il avait de chaleureux.

Les relations avec la Suisse, à part celles qui proviennent du rôle de notre pays sur le plan des organisations internationales, ne sont évidemment guère sensibles jusqu'ici que sur le plan des échanges commerciaux et de quelques investissements privés. Il faut signaler aussi le développement des affaires d'assurance et de réassurance. Notre coopération technique n'a pas encore eu l'occasion de se manifester concrètement. Mais pour ce qui est du rôle financier de la Suisse sur le plan international, comme par exemple les emprunts de la World Bank en Suisse, le Ministre des Finances m'a cité des montants, exactement, avant que j'aie eu le temps d'aborder le sujet ! Au sujet de l'intégration européenne, le Gouvernement malais n'éprouve pas les appréhensions d'autres états orientaux producteurs de matières premières.

Wir sind gern
beim Kontakt
Kontakt mit
passum Wohl-
wollen zu prüfen.
KH

Les échanges commerciaux entre les deux pays atteignent des valeurs qui ne sont pas négligeables et



qui témoignent de continuité, avec une tendance à augmenter d'année en année. Selon les statistiques suisses, nos exportations vers la Malaisie seule ont été de francs 3 à 4 millions par an de 1955 à 1959, de près de francs 7 millions en 1960 et de près de francs 9 millions en 1961. Si l'on y ajoute Singapour et les territoires du Nord de Bornéo (Malaysia), les totaux annuels varient entre francs 42 et 62 millions pour ces mêmes années. A l'importation en Suisse, les valeurs globales sont pour la Malaisie seule de francs 14 à 25 millions par an, pour la Grande Malaisie de francs 15 à 29 millions par an.

Dans le domaine financier, outre les "invisibles" déjà mentionnés plus haut, plusieurs des grandes exploitations étrangères en Malaisie (plantation et mines) comprennent sans doute une part appréciable de capitaux suisses. Les investissements privés restent bienvenus et des possibilités favorables subsistent pour eux.

La communauté suisse dans la région se trouve principalement à Singapour et dans le Sud de la Malaisie; une trentaine de compatriotes résident à Kuala Lumpur et au Nord; la plupart des ressortissants suisses en Bornéo appartiennent aux missions.

En 1960, lorsque Monsieur le Chef du Département m'a dit les intentions du Conseil fédéral touchant la représentation suisse en Malaisie, il envisageait déjà que le chef de mission résidant à Djakarta soit secondé sur place à Kuala Lumpur par une petite chancellerie diplomatique confiée à un agent diplomatique pouvant fonctionner comme Chargé d'affaires a.i.. Cette solution paraît opportune. Elle assurerait une continuité de présence et d'action qui fait actuellement défaut et sans laquelle rien

de suivi ne peut être fait sérieusement de Djakarta. Elle décuplerait la signification du poste vis-à-vis des autorités malaises et assurerait aux intérêts économiques suisses un appui et une source de renseignements qui leur font actuellement défaut auprès de l'administration malaise, en pleine période de développement.

Si, comme je le recommande ici (aussi en songeant à la Grande Malaisie), le Consulat à Singapour restait chargé des affaires courantes de chancellerie (immatriculations, affaires militaires, AVS, passeports, etc.) pour l'ensemble du territoire malais et des questions consulaires courantes pour le territoire de Singapour sinon même pour Bornéo, la chancellerie à Kuala Lumpur pourrait fonctionner avec un personnel peu nombreux (par exemple 1 agent diplomatique ayant au moins rang de secrétaire, 1 agent de chancellerie et 1 sténodactylographe), concentrer son activité sur les questions politiques et économiques, en général effectuer et suivre les démarches que l'éloignement de Djakarta prive actuellement d'efficacité.

Djakarta, le 18 octobre 1962.

P. H. A.

(P-H. Aubaret)